Dossier technique Championnat interrégional AER

Date: 13 avril 2019

Lieu: Châlons en Champagne



Note technique Championnat interrégional AER

Compétition sélective pour les Championnats de France

Régions concernées : Comité Régional Gym Grand Est et Comité régional Bourgogne Franche-Comté

Forclusion des forfaits et accréditations jugesentraîneurs-chefs de délégation : 29 mars 2019

Contact technique:

Gaël MEYER: gael.meyer@ffgym.fr



Gaël MEYER

CTS - DRDJSCS Grand-Est Coordonnateur ETR du Comité Régional du Grand Est Tél : 06.20.20.65.14 - mail : gael.meyer@ffgym.fr

Siège - Maison Régionale des Sports 13 rue Jean Moulin 54 510 Tomblaine

Engagements des gymnastes :

Tarifs

AER Perf: 21.6 € solo / 25,60 € trio / 36€ groupe

AER Fed: 16 € solo / 32€ groupe

AER hors-concours: 16€ solo et 20€ par groupe

Accréditations

Les demandes d'accréditations dirigeant, juges clubs et entraineurs se font via EngaGym. A faire avant le 29 mars 2019.

A l'accueil des clubs, chaque responsable de club se verra remettre les accréditations suivantes :

- 1 accréditation dirigeant (s'il en a fait la demande sur EngaGym)
- 1 accréditation par gymnaste engagé
- 1 accréditation par juge engagé via le formulaire
- 1 accréditation par entraîneur (s'il en a fait la demande via EngaGym)

Le nombre d'accréditations entraineur pour chaque club est défini par le nombre de gymnastes (par discipline):

- 1 entraı̂neur pour 1 ou 2 gymnastes
- 2 entraîneurs pour 3 à 8 gymnastes
- 3 entraîneurs pour 9 à 14 gymnastes
- 4 entraîneurs pour 15 gymnastes et +

4 Règlement

Possibilité de procéder au paiement du 29/03/2019 au 10/04/2019 minuit Règlement par virement bancaire :

Nous vous invitons à privilégier ce mode de paiement.

Lorsque vous effectuez le virement, bien indiquer le n° d'affiliation du club, la référence indiquée sur le bordereau d'engagement généré par @FFGYM LICENCE ET le lieu de la compétition. Ex 44057.XXX/1563/Reims).

Règlement par chèque :

Le chèque et le coupon détachable du bordereau d'engagement sont à envoyer au service comptabilité, à l'adresse de l'antenne de Strasbourg, avant la compétition (Réceptionné au plus tard le jeudi précédant la compétition).

Pour tout forfait signalé

à partir du 29 mars 2019 les droits d'engagements seront dus et une amende sera donnée en l'absence de présentation d'un certificat médical justifiant l'impossibilité de concourir (à transmettre au maximum 2 jours après la compétition à l'adresse gael.meyer@ffgym.fr

Forfait

Date de déclaration des forfaits du 22/03/2019 au 16/04/2019 minuit

Le forfait est à déclarer via l'application EngaGym.

Un certificat médical ou un justificatif (employeur, établissement scolaire) avec au dos le nom et la catégorie du gymnaste concerné, doit être transmis <u>via Engagym avant la fin de la compétition</u>, <u>ou dans les 48h maxi après la compétition à l'adresse : gael.meyer@ffgym.fr</u>

Tous les forfaits doivent être déclarés sur ENGAGYM— Les demandes de repêchage pour le niveau supérieur doivent également être demandées sur ENGAGYM c'est le gestionnaire du niveau demandé qui acceptera ou non (justificatif obligatoire à fournir). Aucune demande par mail ou téléphone ne sera acceptée.

Vérification des licences

ATTENTION : Les licences des athlètes et entraîneurs seront vérifiées en chambre d'appel. L'entraineur devra les avoir avec lui. Elles devront comporter les photos des gymnastes présents. Possibilité de présenter le PDF téléchargé sur EngaGym, ou bien les attestations licences, ou bien sur l'application PhotoGym.

Droit à l'image

Les gymnastes sont susceptibles d'être photographiés ou filmés lors de la compétition. S'ils ne le souhaitent pas, merci de bien vouloir compléter le formulaire ci-dessous au plus tard 10 jours avant la compétition : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdWv2P2DJvrdSriDjk9odlz5czd-daySkwrpvelHqqzoUJUjQ/viewform

Changement de composition d'équipe

Changements possibles du 22/03/2019 au 10/04/2019 minuit via ENGAGYM

Les demandes de modification de composition d'équipe se font par les clubs depuis ENGAGYM avec le symbole suivant $\stackrel{\longleftarrow}{\Longrightarrow}$ à côté de celui des forfaits.

Cela génère une notification au gestionnaire de l'évènement qui valide ou refuse selon que la demande respecte les règles de changement ou non. Le gestionnaire a accès à l'historique de chaque gymnaste (catégories individuelles et équipes dans lesquelles il est engagé et son score).

Le club reçoit un message de confirmation.

4 Musique

Date limite d'envoi des musiques au 10/04/2019 minuit

- Accédez à votre intranet club en rentrant vos identifiants sur le site de la FFG
- o aller sur l'onglet compétition et cliquez sur « DJGym ».

- Sélectionnez la ou les gymnastes en cliquant sur l'icone « modifier » puis cliquez sur le « + » pour lui attribuer une musique
- Remplissez tous les champs et ajoutez un fichier mp3. Enregistrez. (Evitez les noms de fichiers trop longs).
- Vérifiez que le téléchargement a fonctionné en écoutant la musique après l'avoir enregistré.
- ♣ Pour associer une musique à un groupe, il faut choisir un/une gymnaste du groupe. La musique sera ensuite associée automatiquement à tout l'ensemble engagé.

Pas de procédure à faire si la musique a déjà été téléchargée pour les championnats départementaux et non modifiée.

En cas de dysfonctionnement du système, merci de prévoir votre musique sur clé USB. Rappel : pénalité de 0.50 pt sur le total de l'équipe en cas de musique non envoyée ou hors délais.

La présence des compétiteurs au palmarès est obligatoire, sauf si accord préalable du référent technique.

Tout compétiteur absent sans autorisation sera disqualifié. Les compétiteurs se présenteront au palmarès en tenue de compétition.

Modalités de compétition

Organisation du plateau

L'accès au plateau de compétition n'est autorisé qu'aux compétiteurs, aux entraîneurs, aux juges et toutes autres personnes accréditées. Les compétiteurs doivent maintenir l'espace de compétition dégagé de leurs effets personnels.

Planning de compétition

Le planning prévisionnel est annexé à cette annexe technique. Le planning définitif sera diffusé sur le site grand-est.ffgym.fr dans la rubrique « évènement » située en haut de page à compter du 22/02/2019.

Composition des jurys

Chaque club engagé doit accréditer 1 juge club.

2 juges experts sont désignés et convoqués par le comité régional

Informations diverses sur la compétition

✓ Référent technique : Marine PAYEN

✓ Référent administratif : Claude WADEL

✓ Animateur/micro : COL

✓ Responsable informatique : COL

✓ Responsable des juges : Juliette SICHERE et Jérôme PAYEN

RAPPEL REGLEMENTATION

Règlementation à l'adresse des gymnastes (rappel règlements techniques FFG)

Se référer à la brochure technique de la discipline concernée.

Règlementation à l'adresse des entraîneurs (rappel règlements techniques FFG)

Se référer à la brochure technique de la discipline concernée.

* Règlementation à l'adresse des juges (rappel règlements techniques FFG)

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE »	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration	» amende de 300 euros et exclusion du juge
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence avec la photo) et de son carnet de juge	» absence de licence ou de carnet de juge ou licence sans photo	» amende 50 euros » si impossibilité de prouver sa qualification n'est pas autorisé à juger
		» fausse présentation	» exclusion du juge et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition
NIVEAU	» être du niveau requis en fonction de la compétition / catégorie » être recyclé	» níveau incorrect » juge non recyclé	» n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent
DISCIPLINE POUR	» officier lors de la compétition » als supposes suppose	» absence du juge du club	» amende de 305 euros sinon l'équipe et / ou l'individuel ne concourt pas (sauf événement exceptionnel)
		» absence du juge convoqué	» indemnité non attribuée et exclusion du jury pour toutes les finales nationales pendant 1 an dès l'infraction commise
LES JUGES		» absence injustifiée ou retard injustifié	» ne juge pas
	» ne pas utiliser d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect	» 1 ^{bec} remarque : avertissement » 2 ^{bme} remarque : exclusion du jury
TENUE POUR LES JUGES	» ensemble bleu marine ou noir (jupe ou pantalon + veste, haut blanc)	» tenue vestimentaire non réglementaire	» n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent

Récapitulatif des formalités techniques à accomplir

Formalité	Où	Date limite
Engagement entraîneurs dirigeants et	Engagym	29/03/2019
juges club		
Date limite pour modification des	Engagym	10/04/2019
compositions d'équipe		
Date limite réponse formulaire droit	https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIp	29/03/2019
à l'image	QLSdWv2P2DJvrdSriDjk9odlz5czd-	
	dAYSkWRPVElHqqzoUJUjQ/viewform	
Paiement des engagements	Service comptabilité Strasbourg	10/04/2019
Téléchargement et/ou modification	DJGYM	10/04/2019
des musiques		